

Ville de VALLEROIS LORIOZ

Compte rendu -Séance du 30 juin 2020 à 18h30

Date de convocation : 18 juin 2020

L'an 2020, le 30 juin à 18 H 30

Les membres composant le Conseil Municipal de VALLEROIS LORIOZ se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de **Monsieur SILVAIN, Maire**.

Etaient présents : **BELUCHE Florine, MATHIEU Jérôme, FIGARD Cédric, CHOPARD André, GEHANT Gilles, THONGSOUM Maryline, BEVILLARD Catherine, GUILLAUME Frédéric, BOUDRIGA Jamila, DERIOT Catherine.**

DELIBERATIONS

Objet : adhésion à l'assurance chômage - 2020630D001

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la commune doit adhérer à l'assurance chômage pour le personnel embauché sous contrat d'apprentissage et contrat aidé.

Pour ce faire un contrat d'adhésion doit être signé avec l'URSSAF de Franche-Comté,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** d'adhérer à l'assurance chômage.

- **AUTORISE** le maire à signer le contrat avec l'URSSAF et tous documents se rapportant à ce dossier.

Objet : achat d'un ordinateur portable- 2020630D002

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il serait utile que la mairie se dote d'un ordinateur portable. Celui-ci faciliterait également la formation de l'agent en formation et de ce fait cet achat pourra bénéficier d'une subvention.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** l'achat d'un ordinateur portable.

- **ACCEPTE** le devis de la société EURYDYCE et autorise le maire à signer celui-ci pour un montant de 991.20€.

Objet : versement de la prime exceptionnelle Covid 19

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le décret n°2020-711 du 12 juin 2020 prévoit le versement d'une prime exceptionnelle en faveur des agents publics mobilisés pour faire face à l'épidémie de Covid 19.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser une prime de 250€ à l'adjoint administratif concerné par ce dispositif.

Pour :10

Contre : 0

Abstention :1

QUESTIONS DIVERSES

Vente de terrain la Grange BESSON – Parcelle ZI 86

Suite au désistement du précédent acquéreur, la commune a reçu en mairie deux autres demandes concernant l'achat de la parcelle ZI 86 située à La Grange Besson, derrière le garage de Mr THONGSOUM.

- L'une par une société de menuiserie et plâtrerie
- L'autre par une agence de vente de véhicules neufs et d'occasion.

Avant de se prononcer, le conseil municipal souhaite avoir plus de précision concernant ces projets.

Un courrier a donc été adressé à chacune des sociétés afin d'obtenir des détails sur ces implantations éventuelles (si constructions aspect visuel des bâtiments envisagés, nuisance, etc...).

Projet PARCELLE ZI 004- Champ Civet (au rondpoint en face le chalet des Gosses)

La SCI ANIBLOC porteur du projet à l'emplacement du chalet des Gosses, a pour projet la construction d'un dépôt et drive des magasins INTERMARCHE sur cette parcelle. Elle propose donc à la commune le rachat de cette parcelle.

Vu le projet de contournement de la RD 57, dans un premier temps, le Conseil Municipal souhaite que la SCI ANIBOC dépose un certificat opérationnel d'urbanisme pour connaître la faisabilité du projet.

Dans un second temps, une location plutôt qu'une vente du terrain pourrait être envisagée.

Le montant des subventions à attribuer aux personnes de droit privé ou aux associations sera fixé lors d'un prochain conseil.

Achat d'un téléphone portable pour la permanence de élus

Afin de mettre en place une permanence entre chacun des élus, le conseil municipal a souhaité se doter d'un téléphone portable.

Notre fournisseur actuel ORANGE nous propose ce service avec une augmentation de 10€ de notre abonnement mensuel (actuellement de 40 €) à et la vente du téléphone pour 10€ également.

Sur le conseil d'un conseiller, un devis sera demandé à LA POSTE, qui semble proposer des tarifs plus attractifs chez SFR.

Commissions

Les commissions communales se mettent en place.

Monsieur le maire souhaite qu'un compte rendu soit rédigé et publié sur le site de la commune après chaque réunion de commission.

Pique-Nique républicain

Vu la situation sanitaire due au Covid 19, il est prématuré d'envisager cette manifestation.

Il est difficile d'envisager un moment de convivialité et de partage avec port de masque et distanciation sociale.

La séance est levée à 21h